

1) Effets de seuil

En sciences, et notamment en économie l'effet de seuil désigne l'apparition d'un changement brutale de phénomène à partir d'une valeur donnée d'une variable.

Dans notre système économique et social, l'effet de seuil est une frontière qui sépare, par les chiffres, les citoyens. Cette frontière les cloisonne, les trie d'une manière binaire dans le camp des « Ayants droit » ou des « N'ayants Pas droit ».

Les effets de seuil sont présents dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne. Nous ne ressentons pas les effets de ces changements brutaux, si nous nous trouvons suffisamment éloignés de cette frontière. Par contre plus l'on se trouve près de celle-ci et plus nous en redoutons les effets. Le citoyen essaiera de basculer ou de rester en deçà de cette frontière en modifiant ou pas sa situation sociale, professionnelle.

Ce changement de comportement se fera pour quelques euros de différence.

Pour quelques euros d'écart, vous serez classés dans une case ou dans une autre.

Et selon le cas.

- Vous pourrez, prétendre ou non à des aides, allocation, primes, subvention, prêt aidé, ...
- Pour quelques euros d'écart, vous pourrez être classé dans la tranche supérieure d'imposition.
- Dans votre logement, pour quelques M2 de surface de trop pour serez dans la tranche supérieure des impôts locaux.

Le législateur avait souhaité, par l'instauration de ces barèmes à seuil, instaurer une louable justice entre les citoyens, aussi bien pour les aides que pour les taxes. Ces barèmes à seuils devaient permettre d'atténuer les inégalités sociales. Il les avait instaurés à une époque où l'informatique n'existait pas dans l'administration. Les tableaux de barèmes étaient les seuls outils disponibles.

Ce qu'il n'avait pas prévu, c'est le cumul des aides qui génère par effet levier une amplification des écarts dans les traitements des citoyens par le cumul des aides et/ou taxes.

En effet l'obtention d'une aide détermine souvent les conditions pour en obtenir d'autres (et ainsi de suite).

• Effet injuste du barème à seuil

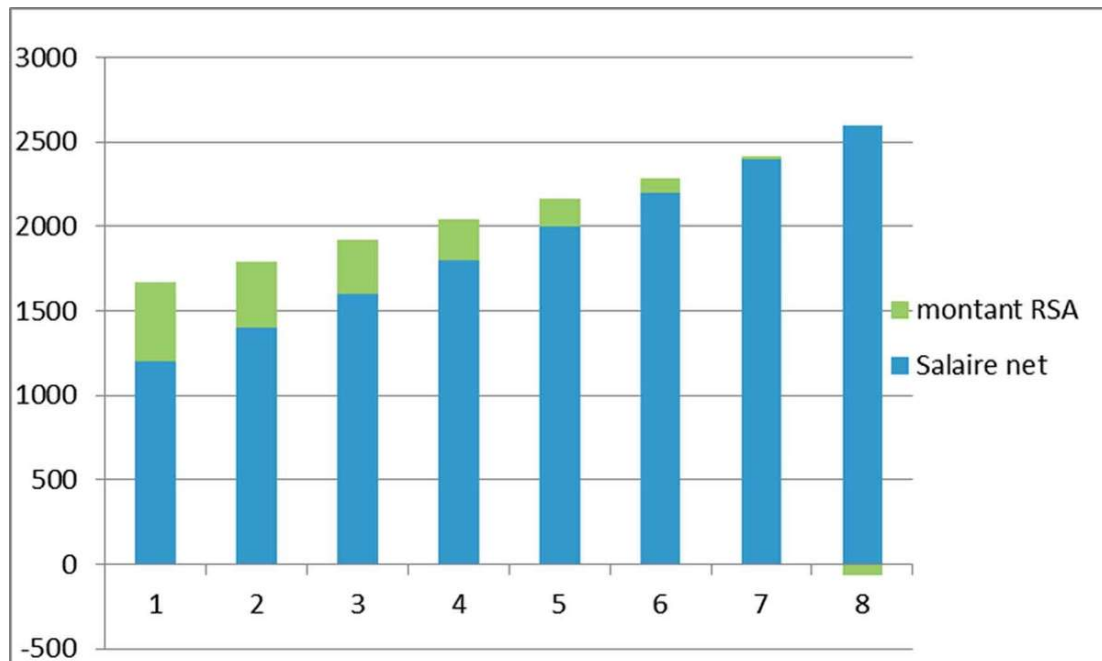
Dès que vous êtes proches des limites, l'injustice apparaît d'autant plus évidente que le cumul des aides est possible.

De plus la perception que certains citoyens peuvent ressentir sur les conséquences des effets de seuil ne correspond pas toujours à la réalité des chiffres.

Qui n'a jamais entendu dire que le RSA, par exemple, permettait de vivre sans travailler ?

Sous-entendu que le montant de cette aide était fixe et non progressif.

La progressivité du calcul du RSA est pourtant réelle et donc socialement juste (voir tableau ci-dessous). Mais cette progressivité n'est pas toujours perçue de cette manière.



FR

Au-delà des droits au versement de l'allocation et à un accompagnement personnalisé, ainsi que des droits à certaines aides, des droits complémentaires sont prévus dans des domaines variés (santé, besoins énergétiques, téléphonie, impôts, etc.), difficilement quantifiables.

• Effet levier des cumuls à Effet de Seuil

L'effet levier amplifie réellement l'écart entre citoyens. Pour quelques euros d'écart entre deux citoyens, l'un sera dans la case des « ayants droits » et l'autre dans la case des « n'ayants pas droit ».

Ressources mensuelles pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans		
	Avec le RSA socle	Avec un SMIC à 1 144 € mensuels nets
Salaire	0	1 144
RSA ou prime d'activité ¹	946	510
Aide Personnalisée au Logement (APL) ²	486	364
Allocations Familiales (AF)	Comprises dans le RSA socle	129
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	64	64
Prime de Noël	27	0
Impôt sur le revenu	0	0
Taxe d'habitation	0	0
REVENU MENSUEL DISPONIBLE	1 523	2 211
Seuil de pauvreté	2 100	2 100
CMU-C ³	Oui	Oui
Tarifs sociaux gaz- électricité ⁴	Oui	Oui
Aide au transport ⁵	Oui	Oui

Dans l'exemple ci-dessus l'équité sociale est respectée jusqu'à la ligne « revenu mensuel disponible ». Après les trois autres postes ne sont pas chiffrés car très difficile à estimer.

Comme le citoyen ne sait évaluer lui-même le montant de l'aide, les personnes qui n'en bénéficient pas se sentent lésées. A tort ou à raison peu importe, c'est le sentiment d'injustice qui s'installe.

• **Un exemple parmi d'autres :**

Aide au remplacement d'un ancien diesel (personne non imposable).

Si vous n'avez pas été imposable pour l'année précédant l'acquisition de votre véhicule, vous pouvez bénéficier d'une aide pour l'achat d'un véhicule neuf (ou d'un véhicule d'occasion) moins polluant. Cette aide vous est versée si vous mettez à la casse un véhicule diesel de plus de 10 ans.

Ce qui est important de comprendre c'est que dans ces innombrables aides et donc dans les calculs d'attributions, personnes de peut appréhender les dérives positives ou négatives que l'interaction de ces aides peuvent générer comme injustice. De plus ces aides apparaissent puis disparaissent au gré des décisions gouvernementales

• Injustice supplémentaire :

Le citoyen ne peut raisonnablement connaître toutes les aides qu'il pourrait percevoir en tant qu'ayant droit.

Selon l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) 6 millions de personnes se privent d'aide sociale et d'allocations pour cause de démarches compliquées, de manque d'information et de personnel.

Nos gouvernants connaissent-ils toutes les dérives occasionnées par les cumuls de ces aides qu'ils ont créés ?

Ces aides (voir liste non exhaustive ci-dessous) ayant leurs propres règles d'attributions spécifiques outre la complexité des calculs, des justificatifs à produire, génèrent des écarts importants mais surtout non quantifiables car non visibles.

Exemples d'aides :

- 1. L'aide personnalisée au logement, dès lors qu'elle n'est pas versée en tiers payant
- 2. L'allocation de logement sociale, dès lors qu'elle n'est pas versée en tiers payant
- 3. L'allocation personnalisée d'autonomie, dès lors qu'elle n'est pas versée à un tiers
- 4. L'allocation de solidarité aux personnes âgées
- 5. L'allocation aux vieux travailleurs salariés
- 6. L'allocation aux vieux travailleurs non-salariés
- 7. L'allocation aux mères de famille
- 8. L'allocation spéciale vieillesse et sa majoration
- 9. L'allocation viagère dont peuvent bénéficier les rapatriés
- 10. L'allocation de vieillesse agricole
- 11. L'allocation supplémentaire de vieillesse
- 12. L'allocation supplémentaire d'invalidité
- 13. L'allocation aux adultes handicapés, le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome
- 14. L'allocation compensatrice pour tierce personne
- 15. La prestation de compensation du handicap servie aux adultes
- 16. Le revenu de solidarité active socle et la prime forfaitaire
- 17. Le revenu de solidarité active majoré socle et la prime forfaitaire
- 18. La prestation d'accueil du jeune enfant
- 19. Les allocations familiales
- 20. Le complément familial
- 21. L'allocation de logement, dès lors qu'elle n'est pas versée en tiers payant au bailleur
- 22. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- 23. L'allocation de soutien familial
- 24. L'allocation de rentrée scolaire
- 25. L'allocation journalière de présence parentale
- 26. La rente versée aux orphelins en cas d'accident du travail
- 27. L'allocation représentative de services ménagers
- 28. L'allocation différentielle
- 29. La prestation de compensation du handicap servie pour les enfants

Questions au lecteur :

- Quelle(s) aide(s) dispense(nt) de payer la taxe d'habitation ?
- Quelles sont les aides qui peuvent se cumuler ou s'exclure ?

Sans parler d'autres domaines comme l'énergie ou les aides dépendent la encore de règles spécifiques d'attribution.

- Le Crédit d'impôt
- La Prime énergie
- Le Pacte Energie Solidarité
- L'éco-prêt à taux zéro
- Les aides de l'Anahi
- Les aides et subventions locales
- Le chèque énergie
- L'aide de la Caisse de Retraite
- Le prêt de la Caf
- La TVA à 5.5%
- Le Compte Epargne CO2

Mais encore :

- Avec le droit au RSA vous auriez aussi droit à la prime à la cuve de 200€ (existe-t-elle encore ? non) car en plus certaines aides disparaissent, réapparaissent au fil du temps en changeant de nom. (Voiture propre)
- La prime de Noël est également attribuée à ceux qui ont le RSA.
- Les retraités non imposables, par exemple, sont exonérés de redevance télé ou de taxe d'habitation.
- Les actifs, eux, peuvent obtenir des rabais sur les tarifs de cantine, des colonies de vacances, des activités sportives, pour eux-mêmes ou leurs enfants, etc..

Que d'écart pour les quelques euros de différence à d'origine !!! et c'est sans compter les aides communales, départementales, associatives,....

L'administration française, les organismes qu'ils soient sociaux ou pas, utilisent beaucoup ces barèmes à seuils pour déterminer les ayants droits ou les assujettis (impôts, allocations, gouvernementales, aides régionales, assistance municipales, dons d'associations, subvention diverses, aide alimentaire, calcul du montant des contraventions pour excès de vitesse, ...).

Le cumul s'applique totalement, partiellement ou pas. Les résultats issus de ces barèmes peuvent se chevaucher partiellement ou totalement. Il est très difficile d'en appréhender l'ampleur tant les combinaisons de ces cumuls sont possibles.

L'inégalité en est d'autant plus importante qu'il n'est pas possible de la réduire pour une raison bien simple : elle n'est pas pleinement mesurable puisqu'elle n'est pas réellement détectable.

Toutes ces évolutions, dans ces barèmes, se font par paliers, par tranches et au mieux de manière progressive. Mais il n'y a aucune réelle progressivité continue lors de cumul. Ces méthodes de calculs à seuils ne sont ni justes ni équitables lorsque l'effet de levier intervient.

L'effet levier génère des disparités de traitements probablement énormes entre ceux qui en bénéficient et les autres, avec pour conséquence des résultats très éloignés de l'équité sociale qu'elles étaient censées procurer.

Ces états expliquent les commentaires que l'on entend à longueur de temps sur les radios et médias d'informations.

- La classe moyenne est surtaxée et n'a pas d'aides particulières
- Ce sont toujours les mêmes qui sont ponctionnés
- Deux foyers fiscaux s'expatrient tous les jours à l'étranger
- Pourquoi chercher du travail, si on a un revenu global (*) plus important en restant au deçà de certains seuils que de travailler.

((*) Le revenu global est composé des aides, allocations, prime, subvention, exonérations, revenus, ticket de transport, aides à la cantine etc. qu'une famille peut obtenir).

L'objectif de ses barèmes était de promouvoir l'équité en essayant de rendre « un peu » progressif les barèmes. Les riches payants proportionnellement plus que les moins riches.

Les personnes en grandes difficultés étant plus aidées que les personnes en difficultés. Les aides et subventions sont très variées. Sont-elles recensées et centralisées ? L'Etat connaît-il toutes les aides locales des associations en faveur des plus démunis ? Qui peut affirmer que ces aides en nature ne font pas l'objet de trafic et qu'elles ne sont pas revendues, gaspillées ?

Qui vérifie, contrôle globalement toutes ces aides, comme l'attribution à tarif réduit ou même gratuite des titres de transport, tickets de piscine, prêt gratuits, primes d'EDF, les dispenses, les exonérations diverses du bénéficiaire.

D'autant que les mairies, les régions en octroient en fonction de leur budget qui se cumulent à celles de l'état créant une disparité plus importante selon le lieu de l'habitation du citoyen.

Vérifie-t-on les économies des locataires hébergés par une association d'intermédiation locative qui prend la relève des loyers lorsqu'ils ne sont pas totalement payés.

Ces aides de toutes natures, de toute valeur, de toute forme, cette prolifération de niches fiscales génèrent une jungle inextricable de configurations. Selon ces cloisonnements vous pourrez, prétendre à des droits financiers supplémentaires ou des suppressions d'avantages qui se cumuleront si vous connaissez bien les arcanes de l'administration pour les obtenir ou vous en affranchir.

Exemple : Pourquoi celui qui gagne 5962€ n'est-il pas imposable sur les revenus, alors que celui qui a un revenu imposable de quelques euros de plus le devient ? Certes il sera dispensé de payer l'impôt car trop faible, mais il ne fera pas partie de la catégorie des non imposables et perdra alors le droit de bénéficier de différentes prestations qui exigent que vous ne soyez pas imposable.

Ce qui une fois, le total fait, creusera de manière probablement très significative l'écart entre deux situations quasi identiques à l'origine.

Injustice dû à l'effet de seuil est patent. La suppression de l'effet de seuil est pourtant possible en gardant la réelle progressivité des calculs. Avant l'arrivée des outils informatiques, l'établissement de barème par tranche était la seule solution de rendre « progressif par palier » les calculs des impôts, des prestations sociales, etc.

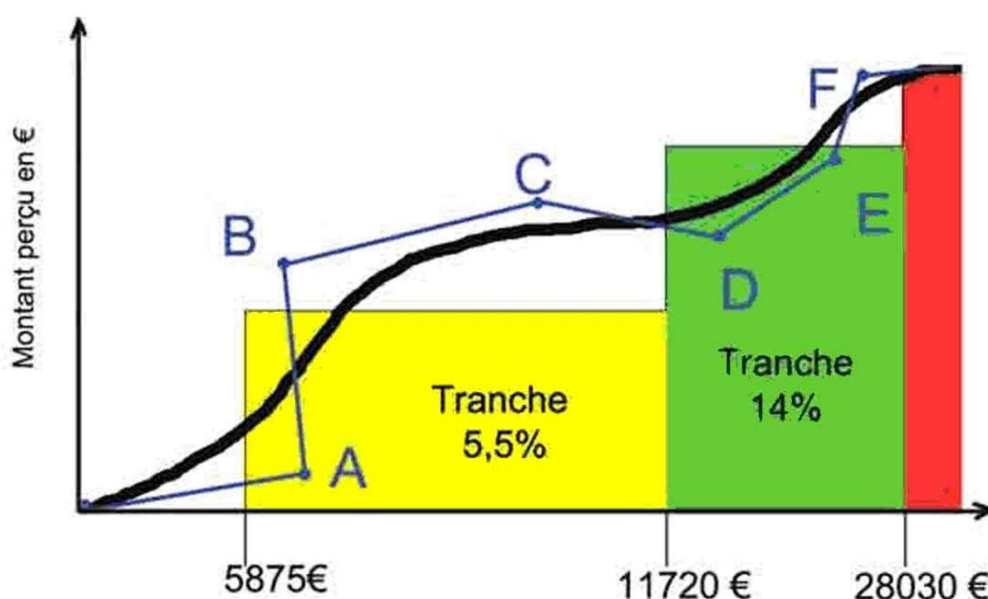
Avec les outils numériques d'aujourd'hui, la suppression de ces ruptures brutales de progressivité est pourtant facile et aisée.

• Avec les Courbes à Poles, instaurer une progressivité réelle

La vraie progressivité est possible, sans les effets injustes des effets de seuils. Elle est même aisée en utilisant, par exemple, la courbe à pole de Monsieur Béziers, célèbre ingénieur de chez Renault qui inventa une technique pour rendre facilement progressive la modélisation numérique des courbes des carrosseries de voitures.

Cette courbe se déformera et enflera (ou pas) selon les désirs du politicien, mais toujours de manière lissée. Elle se manipule comme une marionnette à fils.

• Illustration :



Ces courbes polynomiales ont la particularité d'être simple à programmer, (exemple $y=5x^6+6x^4+8x^3+\dots$) (Commentaire : $5x^6$ le petit chiffre est une puissance de) d'être manipulable facilement. D'être aisé à comprendre (niveau scolaire de la terminale).

De plus elle est particulièrement aisée à consulter, interpréter, utiliser par tout un chacun sur un site web du gouvernement par exemple et sur votre Smartphone.

Cette réelle progressivité appliquée dans tous les calculs réalisés par l'administration aura pour conséquence immédiate de supprimer les effets de seuils, et rendra obsolète l'intérêt d'être juste au deçà d'un seuil.

Cette progressivité permettra d'éviter que certain pense à tord ou à raison que le revenu global (*) de certain est plus important en restant au chômage plutôt que de travailler.

(*)(Le revenu global est le total de toutes les aides possibles et toutes les déductions fiscales (« aides » + « économie de dépenses »+ revenus conventionnels))

Les effets de seuils sont une criante injustice qui expliquent certaines fraudes pour rester en deca de certains seuils. Ci-dessous quelques exemples de ces effets de seuil, avec la plus connue : « les tranches d'imposition ».

• Tranches d'imposition

Les tranches d'imposition sont connues de tous. Pour quelques euros de différence vous n'êtes plus dans la même tranche marginale d'imposition.

Exemple de quelques chiffres pour l'imposition par la méthode des tranches marginales d'imposition.

- Jusqu'à 9700 € : 0 %
- de 9700 € à 26 791 € : 14 % (sur ce delta)
- de 26 791 € à 71 826 € : 30 % (sur ce delta)
- de 71 826 € à 152 108 € : 41 % (sur ce delta)
- au-delà de 152 108 € : 45 %

Par exemple, pour un montant de 71827€ soit un euro de plus que la tranche précédente vous paierez sur cet euro (41%-30%) 11% de plus, soit un très légère hausse de 0.11€.

Le résultat financier du changement de tranche pour un euro de trop est quasiment nul. Par contre l'effet psychologique est, lui, énorme et désastreux.

« Je vais pas travailler plus pour me faire racketter par l'état en changeant de tranche ».

L'illustration de l'effet levier concerne aussi :

- - Prime de Noël
- - Complément familial
- - Rsa Jeunes
- - ANAH Rmi ou Revenu Minimum d'Insertion
- - Rsa revenu de la Solidarité Active
- - Cmu : Couverture Maladie Universelle
- - Aides aux Vacances
- Etc ...

Le propos n'est pas de critiquer l'intérêt de ces aides, il est de montrer que ceux qui sont juste au-dessus des seuils d'attribution, n'en bénéficient pas.

Par les quelques exemples cités ci-dessus, même si les chiffres ne sont pas à jour, même si la liste des aides n'est pas exhaustive, même si quelques erreurs y figurent, ils montrent la disparité des critères d'attribution des aides. Il montre également l'effet cumulatif, si une ou plusieurs conditions initiales sont remplies.

L'injustice est insupportable pour ceux qui comprennent le mécanisme d'attribution des aides et qui se savent juste au-dessus des conditions d'attribution. Elle est aussi insupportable pour ceux qui ne savent pas et qui pensent par conséquent que ce sont toujours les mêmes qui en profitent.

L'injustice est aussi ressentie par beaucoup de citoyens qui se considèrent de la classe moyenne française.

Cette classe qui dit trop gagner pour avoir droit aux aides et pas assez pour vivre correctement. Celle qui ne peut prétendre à des logements sociaux car au-dessus des seuils d'attributions et ne peut trouver de location parce que leur revenu est insuffisant.

La suppression des effets de seuils par un lissage paramétrable n'est pas suffisante, il doit être absolument complété par un autre dispositif décrit ci-après qui apportera la cohérence et l'intérêt de ces propositions :

Le Compte Social

2) Compte social

Dans le paragraphe précédent, nous avons vu que l'effet de seuil apparaît dans nombre de calcul réalisé par l'administration et services assimilés.

Le cumul des prestations génère, creuse l'écart entre les ayants droits et ceux qui sont juste au-dessus des seuils. L'effet levier est d'autant plus important que ces prestations peuvent se cumuler et quelles sont nombreuses.

Ce maquis inextricable de prestations est ressenti comme insupportable

Outre la suppression des effets de seuil il faut en plus instaurer le compte social

Le compte social permet d'être une étape vers :

• Remettre l'équité au cœur de notre société

Un ami médecin me racontait qu'il avait éconduit un patient en dehors de son cabinet, lorsque ce dernier bénéficiant de la CMU souhaitait une attestation d'aptitude pour faire un sport... de la plongée sous-marine. Qu'elle ne fut pas sa surprise, également lorsqu'il vit son patient repartir en voiture de sport.

A l'autre bout, qui n'a vu ses femmes sans âges, courbées par les ans, fouiller les poubelles à la recherche de quelques denrées alimentaires. Femmes qui vivent dans des logements quasi insalubres sans confort et sans chauffage ou si peu. Et souvent ignorées de tous. Car ne connaissant pas leurs droits ou par ignorance ne savent pas les demander alors que d'autres les connaissent et savent les cumuler pour ne pas dire les accumuler.

• Effet généré

Presque tous les mouvements financiers en France sont connus, recenser. Pour le particulier la déclaration d'impôts est la meilleure illustration. Pour l'entreprise il en est de même.

Par contre pour toutes les aides sociales tant en terme financier que d'aide matériel aucunes ne font l'objet d'un bilan consolidé annuel.

L'État ne peut faire la différence entre le RMIste amateur de plongée sous-marine et la mamy visiteuse de poubelle.

La justice voudrait que les aides octroyées à l'un, se réduisent. Et que pour les autres, elles s'accroissent. Cela sans recréer une nouvelle injustice en instaurant un nouveau système à effet de seuil pour annuler ce déphasage.

3) Proposition

Les revenus d'un citoyen sont composés de salaires, de dividendes, de rentes, fermages, loyers, pensions, etc. Une fois par an, le citoyen fait, pour tous ces revenus, une déclaration fiscale récapitulative.

Sur la base de cette déclaration, les services fiscaux, à partir de barème, à effet de seuil (encore !!), détermine le montant des impôts.

Appliquons le même principe aux aides et autres prestations sociales. En effet pourquoi doit-t-on faire une déclaration des revenus et ne pas faire de déclaration des aides perçues.

Ces deux déclarations (la positive et la négative) éviteraient la préférence que l'on pourrait avoir à trouver des aides plutôt que du travail.

La création d'un compte social est la solution. Le support de gestion de ce compte sera la « carte vitale » bien connue. Le principe simple consiste à mémoriser sur ce compte toutes les prestations (financière ou non) reçu par l'ayant droit.

Dès qu'un organisme souhaite allouer un montant financier, une exonération financière, une aide en nature. Le montant, ou le « montant équivalent » pour les aides en nature, est indiqué sur le compte de la carte vitale du bénéficiaire par l'organisme qui donne cet te aide.

L'évaluation financière de l'aide en nature est estimée en fonction de l'équivalent financier nécessaire à son achat ou selon une règle d'évaluation à définir par nos élus (coût d'achat, etc.).

Cette carte vitale, outre les services offerts déjà connus, permettra donc d'y inscrire.

- toutes les prestations de sécurité sociale au fur et à mesure des versements comme actuellement.
- les dons en nature (repas du resto du cœur, colis social,) seraient tarifés et inscrits sur ce compte social. (On pourrait ainsi répondre au détracteur des restos du cœur en justifiant que la même personne n'est pas être inscrite à plusieurs Centre de Resto du Cœurs) (Et si !!)
- les aides en énergie (EDF, GDF, fuel, bois) seraient inscrits sur ce compte social
- les aides municipales, régionale, nationales également (Tickets de transport, Ticket de piscines...)
- CMU (on comptabilise le montant correspondant à la valeur du ticket modérateur)
- les revenus indirects du WEB

Les aides municipales, départementales, régionales, d'état peuvent ainsi continuer à être octroyées sans rien remettre en cause. Elles se réguleront naturellement avec le temps .

Et donc comme tous les contribuables français, faire une déclaration (automatique par l'état via la SS) de ces revenus sociaux une fois par an.

• **Avantage**

Cette déclaration automatique permettra :

- De mieux gérer les aides par une connaissance plus fine de leurs utilisations.
- De diminuer la fraude. (pas de versement si la Carte Vitale est fausse) , Mme Mathilde Lignot-Leloup la responsable de la SS estime a plus de 2 000 000 le nombre de Carte Vitale fausse)
- De limiter les excès et les gâchis (Il faut allez visiter certains marchés de la banlieue parisienne, pour voir la revente de produits distribués gratuitement)
- De rendre plus équitable les aides.

Et ainsi d'accroître ou de diminuer les aides en les justifiant sur une base valide, connue et incontestable.

Elle permettra de mieux affiner les aides pour en octroyer plus, aux plus démunis.

Le « compte social » résout l'ensemble des incohérences, des aberrations de l'attribution cumulatives de ces aides.

Le « Compte social » rétabli la justice et l'équité. Le Compte social ne remet pas en cause toutes les mesures d'aides et d'assistance existantes, ni les règles d'attributions. Il permet de visualiser, d'analyser un domaine aujourd'hui encore trop obscur. Nos politiciens sauront alors prendre les mesures d'équité réelle qui s'imposent.

• Mise en œuvre

Le lecteur de carte vitale est un outil existant parfaitement adapté à cette nouvelle mission.

Elle a particulièrement servi en cette période de pandémie dans l'organisation des vaccinations.

Remarques : plus de 2 millions de cartes vitales sont fausses, cela fait plus de 2 millions de personnes non vaccinables)

Toutes aides ne pourront être légalement octroyées que si elles figurent sur la carte de l'ayant droit.

La déclaration annuelle automatique sera du ressort des services sociaux une fois par an pour la déclaration sociale des ayants droits.

La suppression des effets de seuils et la création du compte social pourraient rétablir une équité basée sur le bon sens et le pragmatisme.

Les dérives et aberrations sociales pourront être corrigées,

Conséquence les critères de la définition de la pauvreté seront à redéfinir en fonction des informations collectées pour refléter plus exactement état de la société.

Ce principe applicable au compte social pourrait l'être également sur la fiscalité en général avec ce principe des 3P .

Les taxes, les impôts, etc. pourraient être gérés de la même manière que le « compte social/ lissage des effets de seuils ».

Ce principe des 3P permet de lisser les niches fiscales (exonération fiscale, report, subvention fiscale, etc.) de simplifier considérablement le calcul des charges des entreprises.

Merci de votre lecture et peut être une diffusion plus large de cet e-mail.

4) Post-propos

Que ces idées nouvelles (et saugrenues) tapées rapidement sur un clavier par un autodidacte, encarté dans aucun parti politique , soient l'objet de débats, serait la plus belle destinée qui puissent leurs arriver, surtout dans cette période pré- électoral.

D'autres sujets auraient pu être abordés avec la même logique des 3P (Santé, **éducation nationale** (PISA), administration, chômage, charges patronales, etc.).

La fraude fiscale (estimée à 83 Mds€) peut être également combattue, avec le même principe des 3P décrit pour la fraude sociale.

Merci de votre lecture et de votre mansuétude pour les erreurs qui se sont immiscées dans cette chronique